

# Renforcement des capacités pour le déminage humanitaire

Numéro du projet : 00046111

## PAGE DE SIGNATURE

Pays : MAURITANIE

Effet(s) de l'UNDAF:

Axe 1 : Promotion de la gouvernance et des droits de l'homme

### Résumé du projet :

Le projet prévoit le recrutement d'un conseiller technique principal (CTA) qui sera le point focal du PNUD pour les actions de déminage humanitaire en Mauritanie. Ses responsabilités comprennent les activités suivantes : conseiller l'administration mauritanienne et les agences du Système des Nations-Unies (SNU) sur toutes les questions liées au déminage, coordonner les activités de déminage du SNU en Mauritanie et établir des liaisons avec les bailleurs de fonds.

Lien (s) avec les OMD :

Cible 1 « Réduction de la pauvreté extrême »

Partenaire chargé de l'exécution :

PNUD

Titre du projet : Renforcement des capacités de l'administration pour le déminage humanitaire  
Numéro du projet : 00046111  
Durée du projet : 1 an (1 septembre 2005 – 31 août 2006)  
Modalité de gestion : DEX

Budget : 220.000 US\$  
Resources allouées : 220.000 US\$  
Budget non financé : 0\$

Approuvé pour le Gouvernement par:

26 AOUT 2005

M'Mohamed Ould Abed, Ministre des Affaires Economiques et du Développement

Date : \_\_\_\_\_

Approuvé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Cécile Molinier, Représentante Résidente

Date : 17/08/05

## MAURITANIE

### RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LE DEMINAGE HUMANITAIRE

#### 1. Contexte

La Mauritanie fait face, au nord du pays, à un problème de mines terrestres et de munitions d'artillerie n'ayant pas explosé suite au conflit dans la région disputée du Sahara Occidental entre 1975 et 1978. Les mines tuent et mutilent d'innocents mauritaniens et étrangers. Comme elles étaient posées dans des zones économiquement importantes, elles ont donc un impact substantiel sur le tourisme, l'industrie minière et le développement d'une route principale qui liera l'Europe à l'Afrique centrale.

L'emplacement de la plupart des champs de mines au Nord de la Mauritanie n'a pas été répertorié sur des cartes par les forces armées quand elles avaient posé les mines, fait qui rend difficile la détermination de l'impact que les mines terrestres ont sur les habitants des zones septentrionales du pays ainsi que sur le développement socio-économique de la région. Le Bureau national de Déminage Humanitaire (BNDH) a suggéré qu'il serait disposé à contribuer aux dépenses de l'évaluation en fournissant le personnel qualifié et la plupart des équipements nécessaires à celle-ci, par exemple des véhicules.

Bien que les forces armées du Gouvernement mauritanien disposent d'une capacité confirmée en la matière et qui devrait permettre de répondre efficacement au problème posé par les mines et les munitions d'artillerie n'ayant pas explosé, le gouvernement mauritanien n'a pas les ressources pour couvrir les dépenses associées comme la maintenance, le carburant et les salaires nécessaires au déploiement de ces troupes. Il est donc important d'évaluer la capacité et les ressources dont dispose le gouvernement mauritanien pour l'action contre les mines sur une base annuelle afin de pouvoir faire une analyse des écarts une fois obtenu les résultats de l'évaluation de l'impact des mines terrestres. Il sera donc plus facile de déterminer si ces écarts pourront être comblés par les forces armées ou si les ressources de la coopération pour le développement devraient être mobilisées pour déployer des sociétés commerciales ou des organisations non gouvernementales pour déminer les zones identifiées par l'évaluation de l'impact des mines terrestres.

La Mauritanie a développé un certain nombre de dispositions institutionnelles afin de se conformer à ses obligations internationales à travers le Traité sur l'interdiction des mines anti-personnel et d'autres instruments qui régulent l'utilisation des mines et autres explosifs de guerres passées (EGP). Le gouvernement mauritanien a créé la Commission Nationale (CN) sur le Traité d'Ottawa sur les mines anti-personnel ainsi que le BNDH au niveau du Génie Militaire pour répondre au problème et ce avec une aide internationale minimale. De plus le gouvernement mauritanien a détruit avec succès ce qui reste de ses réserves de mines le 5 décembre 2004. Il serait donc utile de fournir une assistance technique ciblée pour renforcer le cadre institutionnel existant aussi bien qu'une aide au gouvernement mauritanien pour introduire l'action contre les mines dans le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté et d'autres stratégies et plans de développement nationaux.

#### II. Activités Proposées et résultats attendus

Le projet procédera au recrutement d'un conseiller technique en chef qui sera l'interlocuteur principal du PNUD pour l'Action contre les Mines en Mauritanie. Il/elle devra dans le cadre de ses responsabilités conseiller la CN et le BNDH sur les questions relatives à l'action contre les mines, coordonner les efforts de l'action contre les mines du système des Nations Unies en Mauritanie et collaborer étroitement avec la communauté des donateurs à Nouakchott. Étant donnée l'étendue du rôle on devra s'attendre à ce que le poste soit situé dans le Bureau du Coordinateur Résident de

l'ONU ou dans le Bureau Pays du PNUD.

Le tableau suivant fournit les activités et les résultats auxquels on devra s'attendre suite au recrutement d'un conseiller technique en chef.

<b>Activité proposée</b>	<b>Résultat attendu</b>
1. L'assistance au renforcement des dispositions institutionnelles relatives à l'action contre les mines et introduction de celle-ci dans des plans de développement nationaux.	1. Cadre Institutionnel pour l'action contre les mines au niveau exécutif, de la mise en œuvre et de la politique. 2. Action contre les mines introduite dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
2. Assistance au développement du BNDH et de la CN.	1. Renforcement de l'action du BNDH et de la CN.
3. Coordonner les efforts de l'action contre les mines du système des Nations Unies et appuyer l'Equipe Pays des Nations Unies en apportant une assistance technique aux agences des Nations Unies.	1. Une approche coordonnée de l'action contre les mines du système des Nations Unies en Mauritanie.
3. Présenter une introduction à l'action contre les mines au profit de toutes les parties impliquées à travers le Programme d'Échange de l'Action contre les Mines.	1. Tenue d'un atelier et renforcement de la compréhension par toutes les parties impliquées dans l'action contre les mines.
4. Appui à la mise en oeuvre d'une évaluation de l'impact des mines terrestres et une utilisation renforcée du Système de Gestion de l'Information sur l'Action contre les Mines.	1. Évaluation de l'impact des mines terrestres amorcée, données entrées dans le système de gestion de l'information et utilisées pour l'établissement d'un ordre de priorités et de tâches.
5. Aider le BNDH à évaluer les besoins pour une capacité fondée sur la société civile.	1. Evaluation des besoins achevée et rapports réalisés sur les options futures
6. La mise à jour de la soumission de la Mauritanie pour le Portefeuille des Projets de l'Action contre les Mines qui est le principal instrument de mobilisation des ressources de l'action contre les mines.	1. Soumission pour le Portefeuille des Projets de l'Action contre les Mines utilisée comme base pour tous les efforts de mobilisation des ressources
7. Achèvement des normes nationales pour la Mauritanie basées sur les Normes de l'Action Internationale Contre les Mines.	1. Normes nationales développées avec la pleine participation de toutes les parties impliquées.
8. Travailler avec le BNDH pour rendre aux normes nationales opérationnelles.	1. Normes nationales opérationnelles et utilisées avec succès dans le programme par tous les opérateurs.
9. Assister le BNDH à renforcer la Stratégie Nationale pour l'Action Contre les Mines et mettre à jour les plans de travail.	1. La Stratégie Nationale pour l'Action Contre les Mines et le Plan National de Travail renforcés et mis à jour en étroite concertation avec toutes les parties impliquées.
10. La clarification d'autres besoins pour la Prévention des Crises et identification d'opportunités pour le PNUD.	1. Rapports au BCPR identifiant les besoins et les opportunités.

### III. Dispositions de Gestion

Ce projet est une initiative de 12 mois qui sera gérée par le Conseiller Technique en chef qui dépendra du Représentant Résident Adjoint au Bureau Pays du PNUD en Mauritanie.

Jusqu'à ce que le Conseiller Technique en chef soit recruté, le conseiller régional du PNUD pour l'Action contre les Mines apportera un appui au Bureau Pays et continuera à fournir cet appui au Conseiller Technique en chef quand il/elle sera recruté(e). Le Bureau Pays sera tenu de fournir trimestriellement des rapports financiers au BCPR sur l'utilisation des fonds qui seront liés avec des rapports trimestriels détaillés préparés par le Conseiller Technique en chef et soumis au Représentant Résident Adjoint.

Le Conseiller Technique en chef fournira un rapport d'achèvement comprenant des parties financières détaillées au BCPR à la fin du projet. Les rapports détaillés du conseiller doivent se focaliser sur les activités et les résultats du projet comme expliqué dans cette soumission.

### IV. Budget

Rubrique	Coût (US \$)
Salaires	120 000
Frais de Voyage	20 000
Dépenses en capital	40 000
Coûts de fonctionnement	10 000
Appui au Programme	10 000
Fonds TRAC	20 000
<b>Total Général</b>	<b>220 000</b>



## Annual Work Plan

Mauritania - Nouakchott

Award Id: 00040673

Award Title: RECOVERY&RECONSTRUCTION TROUGH MINE ACTION

Report Date: 27/7/2005

Year: 2005

Project ID	Expected Outputs	Key Activities	Timeframe		Responsible Party	Planned Budget				
			Start	End		Fund	Donor	Budget Descr	Amount US\$	
00046111	RECOVERY&RECONSTRUCTION TRO	BCPR/MAT Monitoring A	14/7/05		UNDP (Direct Execution)	04130	BCPR	74100	Professional Services	5,000.00
		Running/Oper Cost and P	14/7/05		UNDP (Direct Execution)	04000	UNDP	74500	Miscellaneous Expenses	20,000.00
		Salaries, Travel and Equi	14/7/05		UNDP (Direct Execution)	04130	BCPR	71400	Contractual Services - Indi	135,000.00
					UNDP (Direct Execution)	04130	BCPR	71600	Travel	20,000.00
					UNDP (Direct Execution)	04130	BCPR	72200	Equipment and Furniture	40,000.00
<b>TOTAL</b>									<b>220,000.00</b>	
<b>GRAND TOTAL</b>									<b>220,000.00</b>	